



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Restauration de l'église Notre-Dame des Grâces – Avenant n°1 au lot n°2 des marchés de travaux

N° 010.03.2026

Rapporteur :
François LUCENA

L'an deux mille vingt-six le trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 24 février 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Marie ARGENCE, Robert CLÉRON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI
Frédéric GALINIE a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE
Valérie MAUGARD, Jean-Louis CLAUZEL, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Par délibération en date du 12 juin 2025 et du 11 septembre 2025, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour l'opération de restauration de l'église Notre-Dame des Grâces pour un montant total de 1 037 597,68 € HT soit 1 245 117,22 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-010032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Le lot n° 2 charpente – couverture – zinguerie pour un montant de 738 241,04 € HT a été attribué au groupement SBR – Imbert.

Lors de la dépose des tuiles et voliges abimées, il a été constaté des désordres complémentaires sur des éléments de charpente qui ne pouvaient pas être détectés lors des phases d'investigation précédant les travaux.

Les travaux relatifs au traitement antiparasitaire de la charpente existante conservée ont également mis en évidence, lors du buchage des bois avant traitement, des faiblesses structurelles à cœur de certaines pannes.

Ces constatations entraînent des suppléments de travaux, soit par renforcements complémentaires des ouvrages de charpente, soit par leur remplacement complet ainsi que la modification de la durée d'installation de l'échafaudage.

Un avenant au marché initial est donc nécessaire pour acter ces travaux supplémentaires. L'incidence financière s'élève à 32 128,84 € HT.

| Lot | Montant initial en € TTC | Avenant 1 en € TTC | Nouveau montant en € TTC | % |
|--|--------------------------|--------------------|--------------------------|-------|
| Lot 2 - Charpente – couverture – zinguerie | 885 889,25 | 38 554,61 | 924 443,86 | +4,35 |

Le nouveau montant total des marchés s'élève à 1 069 726,52 € HT soit 1 283 671,82 € TTC.

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, madame pascal CONTE-DUMAS ne prend pas part au vote.

Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré par :

- 24 voix POUR,
- 1 ABSTENTION (Robert CLERON),

décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 2 passé avec le groupement SBR – Etablissement Imbert,
- d'autorise monsieur le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 4 mars 2026

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-010032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation